

84/2018 - 16 mai 2018

Demandeurs d'asile considérés comme mineurs non accompagnés **Plus de 31 000 mineurs non accompagnés parmi les demandeurs d'asile dans l'UE en 2017**

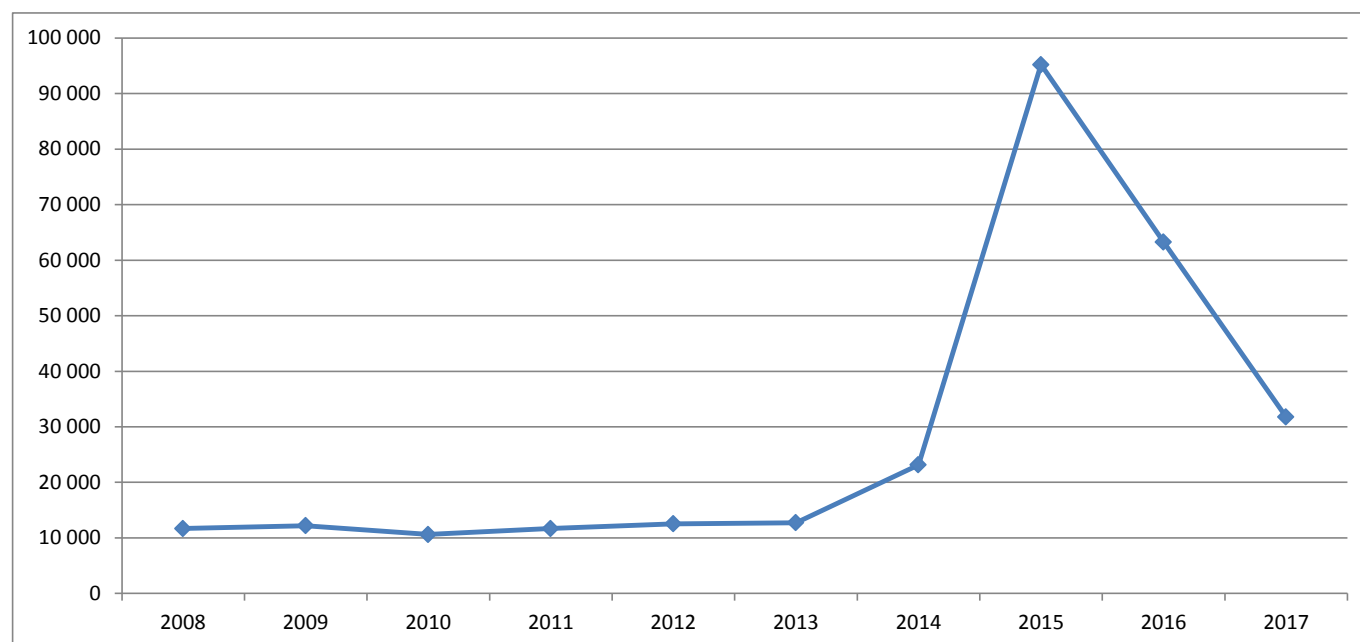
Les Afghans demeurent les principaux demandeurs

En 2017, 31 400 demandeurs d'asile sollicitant une protection internationale dans les États membres de l'**Union européenne** (UE) étaient considérés comme étant des mineurs non accompagnés. C'est près de la moitié du nombre enregistré en 2016 (63 200 mineurs non accompagnés enregistrés) et presque un tiers du pic enregistré en 2015 (95 200). Cela reste toutefois plus de deux fois et demi plus élevé que la moyenne annuelle relevée sur la période 2008-2013 (environ 12 000 par an). Globalement dans l'**UE**, les mineurs non accompagnés représentaient 15% de l'ensemble des demandeurs d'asile âgés de moins de 18 ans en 2017.

En 2017, une majorité de ces mineurs non accompagnés étaient des garçons (89%) et plus des deux-tiers étaient âgés de 16 à 17 ans (77%, soit quelque 24 200 personnes), tandis que ceux âgés de 14 à 15 ans représentaient 16% des mineurs non accompagnés (environ 5 500 personnes) et ceux de moins de 14 ans 6% (près de 2 000 personnes). Les Afghans (17%, soit environ 5 300 personnes) sont restés la principale nationalité des demandeurs d'asile considérés comme mineurs non accompagnés dans l'**UE**.

Ces informations sont publiées par **Eurostat**, l'**office statistique de l'Union européenne**.

Demandeurs d'asile considérés mineurs non accompagnés dans les États membres* de l'UE, 2008-2017



* hors Croatie sur la période 2008-2011.

Près de 1 sur 3 a introduit une demande d'asile en Italie

En 2017, le nombre le plus élevé de demandeurs d'asile considérés comme mineurs non accompagnés a été enregistré en **Italie** (avec plus de 10 000 mineurs non accompagnés, soit 32% de l'ensemble des mineurs non accompagnés enregistrés dans les États membres de l'UE), suivie par l'**Allemagne** (9 100, 29%), la **Grèce** (2 500, 8%), le **Royaume-Uni** (2 200, 7%), l'**Autriche** (1 400, 4%) ainsi que la **Suède** (1 300, 4%) et les **Pays-Bas** (1 200, 4%). Ensemble, ces sept pays comptaient pour près de 90% de tous les demandeurs d'asile considérés comme des mineurs non accompagnés enregistrés dans l'UE. Parmi ces États membres, le nombre de demandeurs d'asile considérés comme mineurs non accompagnés a augmenté par rapport à l'année précédente en **Italie** (avec près de 4 000 mineurs non accompagnés supplémentaires en 2017 qu'en 2016, soit +66%) et légèrement en **Grèce** (100 supplémentaires, soit +4). En revanche, des baisses ont été enregistrées en **Allemagne** (26 900 de moins, soit -75%), en **Autriche** (2 500 de moins, soit -65%), au **Royaume-Uni** (1 000 de moins, soit -31), en **Suède** (900 de moins, soit -40%) et aux **Pays-Bas** (500 de moins, soit -31%).

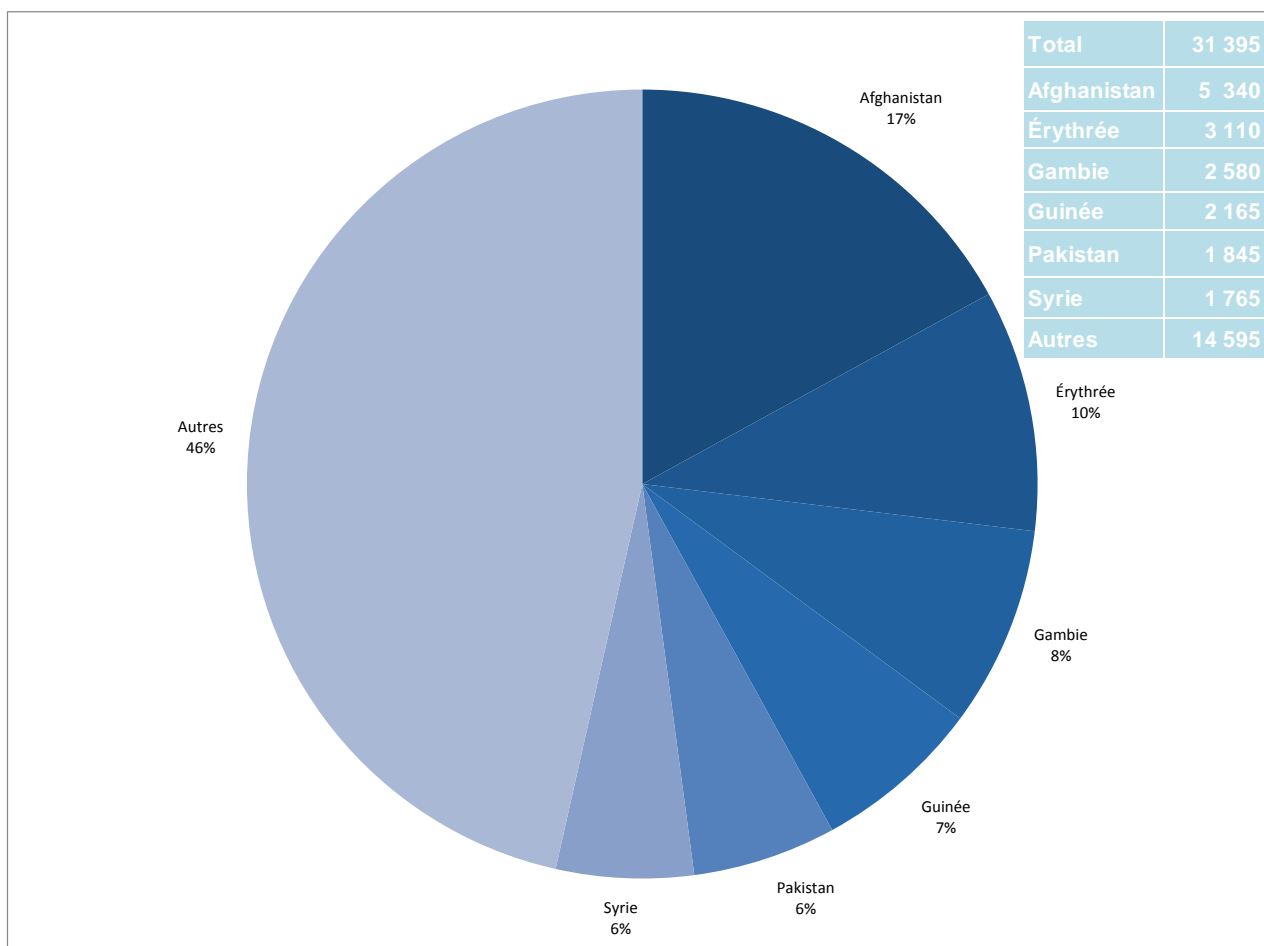
Plus de six jeunes demandeurs d'asile sur dix étaient des mineurs non accompagnés en Italie

Parmi les États membres avec plus de 1 000 demandeurs d'asile considérés comme mineurs non accompagnés en 2017, la proportion la plus élevée a été relevée en **Italie** (où 65% de l'ensemble des demandeurs d'asile de moins de 18 ans étaient non accompagnés), suivie du **Royaume-Uni** (29%) et des **Pays-Bas** (28%).

La nationalité afghane la plus représentée

La plupart des demandeurs d'asile considérés comme mineurs non accompagnés dans les États membres de l'UE en 2017 étaient Afghans (17% du nombre total de mineurs non accompagnés enregistrés). Parmi les 5 300 Afghans considérés mineurs non accompagnés dans l'UE, deux sur cinq étaient enregistrés en **Allemagne** (2 200). Les Afghans constituaient la principale nationalité des demandeurs d'asile considérés mineurs non accompagnés dans neuf États membres de l'UE. L'Erythrée était le deuxième pays de nationalité des demandeurs d'asile considérés comme mineurs non accompagnés dans les États membres de l'UE. Sur les 3 100 Erythréens considérés mineurs non accompagnés sollicitant une protection internationale dans les États membres de l'UE, près de la moitié a demandé l'asile en **Allemagne** (1 500).

Demandeurs d'asile considérés mineurs non accompagnés dans l'UE, par pays de nationalité, 2017



Les données sources sont consultables [ici](#).

Demandeurs d'asile considérés mineurs non accompagnés dans les États membres de l'UE, 2017

	Nombre total 2016	Nombre total 2017	dont:		Part dans l'ensemble des demandeurs d'asile mineurs (%)
			garçons	Agés de moins de 14 ans	
UE	63 245	31 395	89	6	14,8
Belgique	1 020	735	82	16	13,2
Bulgarie	2 750	440	94	13	36,6
République tchèque	0	0	-	-	-
Danemark	1 185	460	95	14	39,2
Allemagne	35 950	9 085	86	6	9,4
Estonie	0	0	-	-	-
Irlande	35	30	70	7	3,6
Grèce	2 350	2 455	94	5	12,4
Espagne	30	20	86	0	0,3
France	475	590	76	4	2,8
Croatie	170	40	95	7	23,6
Italie	6 025	10 005	93	1	64,5
Chypre	215	225	64	4	32,4
Lettonie	5	10	73	0	8,3
Lituanie	0	0	-	-	-
Luxembourg	50	50	98	6	7,9
Hongrie	1 220	230	97	32	14,5
Malte	15	5	-	-	-
Pays-Bas	1 705	1 180	83	7	27,6
Autriche	3 900	1 350	93	11	11,2
Pologne	140	115	50	80	4,8
Portugal	25	40	84	5	6,8
Roumanie	45	265	83	29	16,6
Slovénie	245	390	99	10	76,1
Slovaquie	0	10	73	9	31,4
Finlande	370	175	78	14	13,1
Suède	2 160	1 285	77	21	14,3
Royaume-Uni	3 175	2 205	89	4	28,8
Islande	20	10	-	-	-
Liechtenstein	5	0	-	-	-
Norvège	270	175	73	18	16,3
Suisse	1 985	765	84	9	10,9

Le nombre de mineurs non accompagnés est arrondi au multiple de 5 le plus proche. De ce fait, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués et 0 signifie moins que 3.

Les pourcentages fournis sont basés sur des données exactes, et en excluant la catégorie "inconnu" tant pour le sexe que l'âge.

- Sans objet ou non disponible (pas de calculs effectués si le nombre de mineurs non accompagnés est de 10 ou moins).

Les données sources sont consultables [ici](#) (ventilation par genre) et [ici](#) (ventilation par groupes d'âge).

Demandeurs d'asile considérés mineurs non accompagnés, par pays de nationalité, 2017

	Demandeurs	Trois premières nationalités des mineurs non accompagnés demandeurs d'asile								
	Nombre	Première nationalité	Nombre	%	Deuxième nationalité	Nombre	%	Troisième nationalité	Nombre	%
UE	31 395	Afghanistan	5 340	17	Érythrée	3 110	10	Gambie	2 580	8
Belgique	735	Afghanistan	300	41	Guinée	70	9	Albanie	55	8
Bulgarie	440	Afghanistan	280	64	Iraq	90	21	Syrie	30	7
Rép. tchèque	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Danemark	460	Maroc	195	43	Afghanistan	55	12	Syrie	40	9
Allemagne	9 085	Afghanistan	2 215	24	Érythrée	1 545	17	Somalie	1 205	13
Estonie	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	30	Albanie	10	-	Afghanistan	5	-	Iraq	5	-
Grèce	2 455	Pakistan	1 180	48	Afghanistan	510	21	Syrie	310	13
Espagne	20	Syrie	5	-	-	-	-	-	-	-
France	590	Afghanistan	180	30	Soudan	75	12	Rép. dém. du Congo	55	9
Croatie	40	Afghanistan	25	62	Pakistan	10	-	Syrie	5	-
Italie	10 005	Gambie	2 125	21	Nigeria	1 165	12	Bangladesh	1 130	11
Chypre	225	Syrie	105	46	Somalie	85	38	Rép. dém. du Congo	15	6
Lettonie	10	Vietnam	10	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	50	Albanie	10	24	Maroc	10	-	Algérie	5	-
Hongrie	230	Afghanistan	185	79	Pakistan	25	12	Irak	5	-
Malte	5	Syrie	5	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	1 180	Érythrée	480	41	Syrie	135	11	Maroc	75	6
Autriche	1 350	Afghanistan	695	51	Pakistan	205	15	Nigeria	110	8
Pologne	115	Russie	75	65	Vietnam	10	-	Ukraine	5	-
Portugal	40	Érythrée	10	-	Guinée	10	-	Afghanistan	10	-
Roumanie	265	Iraq	185	69	Afghanistan	35	13	Syrie	25	9
Slovénie	390	Afghanistan	270	70	Algérie	40	11	Pakistan	25	6
Slovaquie	10	Vietnam	5	-	-	-	-	-	-	-
Finlande	175	Syrie	40	21	Afghanistan	30	16	Somalie	20	12
Suède	1 285	Afghanistan	220	17	Maroc	215	17	Syrie	160	13
Royaume-Uni	2 205	Soudan	335	15	Érythrée	320	15	Vietnam	270	12
Islande	10	Albanie	5	-	-	-	-	-	-	-
Liechtenstein	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	175	Érythrée	50	27	Afghanistan	45	24	Syrie	40	22
Suisse	765	Afghanistan	145	19	Somalie	120	16	Érythrée	90	12

Le nombre de mineurs non accompagnés est arrondi au multiple de 5 le plus proche. De ce fait, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués et 0 signifie moins que 3.

Les calculs sont effectués sur la base des données précises.

- Sans objet ou non disponible (pas de calculs effectués si le nombre de mineurs non accompagnés est de 10 ou moins)..

Les données sources sont consultables [ici](#).

Informations géographiques

L'**Union européenne** (UE) comprend la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, la Croatie, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Slove, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni.

Méthodes et définitions

Les données sur l'asile sont transmises à Eurostat par les Ministères de l'Intérieur, de la Justice ou par les services d'immigration des États membres conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement (CE) n° 862/2007 du 11 juillet 2007 relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale.

Un **demandeur d'asile considéré comme mineur non accompagné** est un mineur (personne âgée de moins de 18 ans) qui entre sur le territoire des États membres sans être accompagné d'un adulte qui en soit responsable, de par la loi ou par coutume, et tant que ce mineur n'est pas effectivement pris en charge par un adulte ainsi responsable. Cette définition inclut les mineurs qui ont été laissés seuls après leur entrée sur le territoire des États membres. Les "demandeurs d'asile considérés comme mineurs non accompagnés" se réfèrent à tous les demandeurs de protection internationale qui sont considérés par l'autorité nationale comme étant mineurs non accompagnés durant la période de référence. L'âge des mineurs non accompagnés reporté par les États membres doit renvoyer à l'âge accepté par l'autorité nationale de l'asile. Dans le cas où l'autorité nationale entreprend une procédure d'évaluation de l'âge que prétend avoir le demandeur estimant être mineur non accompagné, l'âge reporté doit être l'âge déterminé par la procédure d'évaluation de l'âge.

Une **demande de protection internationale** est une demande telle que définie à l'article 2, point g), de la directive 2004/83/CE du Conseil, c'est-à-dire également une demande visant à obtenir le statut de réfugié ou le statut conféré par la protection subsidiaire, indépendamment du fait que la demande ait été introduite lors de l'arrivée à la frontière ou une fois à l'intérieur du pays, et indépendamment du fait que la personne ait pénétré sur le territoire légalement (par exemple en tant que touriste) ou illégalement.

Plus d'informations

Base de données d'Eurostat sur l'asile et la gestion des migrations.

Métadonnées d'Eurostat sur les statistiques relatives aux demandes d'asile.

Communiqué de presse d'Eurostat 47/2018 du 20 mars 2018 sur les demandes d'asile en 2016.

Communiqué de presse d'Eurostat 67/2018 du 19 avril 2018 relatif aux décisions sur les demandes d'asile en 2016.

Publié par: **Service de presse d'Eurostat**

Romina BRONDINO
Tél: +352-4301-33 444
eurostat-pressoffice@ec.europa.eu



Production des données:

Gabor KURZ
Tél: +352-4301-32 859
gabor.kurz@ec.europa.eu

Piotr JUCHNO
Tél: +352-4301-36240
piotr.juchno@ec.europa.eu

Demandes média: Eurostat media support / Tél: +352-4301-33 408 / eurostat-mediasupport@ec.europa.eu